

jués. — questions qui composent encore actuellement la base de l'enquête.

Une maison de rendez-vous

La victime, la veuve Suston, née Allard Zélie, est âgée de 68 ans. Elle tenait avant guerre, un établissement à l'enseigne du « Vert Baudet » et habitait rue St-Etienne depuis un peu plus de deux ans.

Les voisins que nous interrogeons, sont unanimes à hausser les épaules, en souriant dès que nous parlons de la maison de la victime.

C'était une maison de rendez-vous, nous dit une bonne vieille femme.

On n'y recevait qu'un monde interlope, nous répondent les autres. Ils ne perçoivent plus de la maison, et même de la nuit, dit une troisième, on venait me demander l'adresse de la veuve Suston. Il est vrai qu'on y accueillait avec la même bienveillance les personnes des deux sexes de toutes les classes.

Bien que très connue dans le quartier, elle passait pour être assez aisée, le septuagénaire avait peu de relations dans le voisinage. On lui reprochait aussi quelque peu son avarice.

Trois locataires attitrés vivaient sous le même toit. Quant aux autres chambres disponibles, elles étaient occupées à toutes les occasions par des visiteurs.

Qui a pu commettre le crime ? Est-ce un des habitués de la maison ? Sans doute, répondent les voisins, mais nous n'avons rien, absolument rien entendu. Fait bizarre, Mlle Salpêtré qui était couchée au premier, n'a rien perçu non plus de la sanglante tragédie qui se déroulait au rez-de-chaussée.

Après avoir passé la nuit dehors, elle était rentrée vers 9 heures du matin, avait déjeuné avec sa propriétaire et s'était couchée, sans se soucier, dit-elle, de ce que lui révélerait son réveil.

L'instrument du crime

L'arme terrible dont se servit l'assassin est une hachette ordinaire, dont la lame ne mesure pas moins de 10 centimètres de largeur. Bien que fixée à manche plutôt grossier, elle constituait un instrument redoutable.

L'auteur du crime la mania d'ailleurs avec une violence inouïe. La victime portait en effet à la tête une blessure de près de quatre centimètres de profondeur.

Mme Suston a succombé immédiatement à sa blessure. L'hémorragie avait été tellement abondante que le cadavre était tout à fait exsangue.

Sur la piste du criminel ?

Pendant toute la journée d'hier, MM. Nicot, commissaire central d'Arras, et ses inspecteurs Tilloy, Eve, Drode et Leclercq, de la police mobile de Lille, ont poursuivi l'enquête commencée la veille. Après avoir relevé des empreintes anthropométriques, ils dirigèrent leurs investigations dans toutes les directions.

On se trouvait l'assassin quand il a frappé son coup mortel ? Comment s'est-il introduit dans la maison du crime. Se trouvait-il déjà caché dans l'habitation ou a-t-il profité de ce que la rentière se trouvait au premier pour se dissimuler et attendre sa proie ?

Toute idée de l'acte entretenu par la veuve Suston paraît avoir été frappée à mort en un seul coup de hache.

Bien qu'étant en plein centre de la ville, le quartier Saint-Etienne n'est pas d'autre part très fréquenté, ce qui expliquerait qu'aucun des voisins n'eût remarqué la sortie du criminel.

Pour le moment, toutes les hypothèses servent de base à la police. Nous croyons savoir cependant que les inspecteurs de la Mobile ont recueilli hier des renseignements très intéressants que nous ne voulons pas dévoiler, de crainte d'entraver l'action de la police.

L'auteur du crime pourrait bien ne plus tarder à être appréhendé.

En attendant, avec ses voiles hermétiquement clos, la maison sinistre garde son secret. Le mystère plane toujours sur la sombre drame tragédie de la place St-Etienne, M. P.

Un audomarois a gagné un gros lot

Nous apprenons ce matin (jeudi 22 décembre) que l'obligation de la ville de Paris 1919, le numéro 1.800.118, qui est sorti remboursable à 200.000 francs, a été placé par l'Agence du Crédit Lyonnais, à Saint-Etienne, chez un audomarois qui vient momentanément d'acquiescer l'impôt.

Bigame et faussaire IL FERA DEUX ANS DE PRISON

Paris, 24 décembre. — Les jurés de la Seine ne se sont point d'ordinaire montrés sévères pour les bigames, mais celui qui comparait hier devant eux n'avait vraiment pas d'excuse.

Veuf, marié en secondes nocces avec la veuve Berceon, Camille Juniet, âgé de 54 ans, abandonnait sa femme le 14 décembre 1920 et le 29 janvier 1921 il épousait, à la mairie du neuvième arrondissement, une jeune fille, Mlle Marguerite Bardier, grâce à un truquage savant de ses pièces d'état-civil.

Le coupable était d'autant moins intéressant qu'il avait un passé plutôt chargé et, sur verdict affirmatif du jury, il a été condamné à deux ans de prison.

Les drames mystérieux du château de Montbois

Le passé trop galant du mari assassin

Nancy, 24 décembre. — Maintenant que le voile qui couvrait les drames de Paul Boppe se déchire, les révélations abondent. Ses exploits galants défilent la chronique.

Une enquête a appris qu'avant son mariage, l'ancien inspecteur des eaux et forêts courtoisait la fille d'un domestique de Montbois âgée de 14 ans à peine. Un enfant naquit de cette idylle précoce. Pour éviter une rupture en déshonneur de mineure, Paul Boppe versa une somme importante : trente mille francs, dit-on.

On cite encore une aventure digne des récits de Brantôme ou de Casanova. Certain matin, que Boppe avait oublié dans une chambre de sa banlieue nancéenne l'heure où le chant de l'alouette conseillait une retraite prudente, les appels d'une voisine retentirent. On héla la compagne du galant inspecteur.

— Lève-toi vite, paresseuse ! Le coiffeur attend pour placer lui-même sur ta tête la couronne de fleurs d'oranger !

Boppe leva de sa fenêtre et gagna tourmenté les jardins, tandis que son amie, qui se mariait ce matin-là, s'empressait à sa toilette avant de se rendre à la mairie avec le cortège nuptial.

Le château tragique Quelques vieux Nancéens rappellent l'heure où le chant de l'alouette conseillait une retraite prudente, les appels d'une voisine retentirent. On héla la compagne du galant inspecteur.

Un jeune homme, M. de Po, fut trouvé mort dans le parc. Le cadavre portait les traces de coups de feu tout près de lui, un revolver gisait dans l'herbe.

On chercha vainement les causes de cette fin tragique, un impénétrable mystère plane toujours sur l'affaire.

Le propriétaire du domaine était le père de Paul Boppe, que l'on peignait sous les traits d'un coureur de ruelles, dont la jeunesse exotique au son épouse une surveillance étroite et sévère. M. de Po avait commis l'imprudence de roucouler trop adoucement ses sérénades sous les fenêtres de Montbois ? La version du suicide dans un accès de désespoir, rencontra partout la même incrédulité.

Après avoir passé la nuit dehors, elle était rentrée vers 9 heures du matin, avait déjeuné avec sa propriétaire et s'était couchée, sans se soucier, dit-elle, de ce que lui révélerait son réveil.

Après avoir passé la nuit dehors, elle était rentrée vers 9 heures du matin, avait déjeuné avec sa propriétaire et s'était couchée, sans se soucier, dit-elle, de ce que lui révélerait son réveil.

GANNES ?

LE CONSEIL SUPREME S'Y REUNIRA PROBABLEMENT LE 6 JANVIER

Le Conseil suprême se réunira probablement à Gannes, le 6 janvier, et se prolongera jusqu'à ce que M. Briand soit obligé de rentrer à Paris pour participer à la conférence des ministres alliés des Affaires étrangères, qui s'ouvrira le 12 janvier et durera huit à dix jours.

On s'attend à ce que M. Lloyd George soit de retour à Londres vers le 10 janvier. On assure qu'une nouvelle conférence pourrait avoir lieu ultérieurement pour occuper des décisions de la réunion de Paris.

L'HOMME QUI TUA

L'Hypnotiseur assassin a été condamné à mort

L'Allemand Peter Grupen, accusé d'avoir contraint par l'hypnotisme sa belle-fille, la petite Ursule Shade, âgée de 12 ans, à assassiner sa cousine Dorothee Rohrbach, âgée de 16 ans, héritière du château de Kleppeldorf, puis à se tuer ensuite, a été reconnu coupable du meurtre des deux jeunes filles.

D'après les experts, en effet, c'est Grupen lui-même qui a tiré les coups de revolver qui ont causé la mort des deux jeunes filles. Grupen était connu, comme un excellent tueur.

Les experts en écritures ont reconnu que la lettre, trouvée dans la poche de la petite Ursule, lettre dans laquelle la jeune fille s'accusait du meurtre de sa cousine, avait bien été écrite par elle; mais sous l'influence hypnotique de Grupen.

Pour reconstituer la scène du crime, la justice s'est servie de grandes poupées représentant les victimes. C'est devant ces effigies que Grupen a commencé à perdre le sang-froid dont il avait fait preuve pendant les enquêtes précédentes. Pendant son procès, Grupen, qui, comme Landru, était devenu pour certaines femmes une sorte de héros, a reçu de nombreuses propositions de mariage, dont quelques-unes émanant de femmes riches.

Grupen a été condamné à mort.

Le temps d'aujourd'hui

BEAU ET FROID

Probabilités pour la journée du 25 décembre. Vent nord-est faible ou modéré. Beau et froid. Quelques pluies nocturnes.

Beau temps général, avec gelées.

Deux interpellations devant la Chambre

A propos de la question des Réparations et du Krach de la Banque de Chine

Comme cadeau de Noël, les adversaires du Cabinet avaient décidé d'offrir à M. Briand une belle bataille politique.

Hier après-midi, deux vagues d'assaut furent dirigées contre le ministère. La première sur la question des réparations, la deuxième sur le krach de la Banque Industrielle de Chine.

La question des Réparations

La séance fut ouverte à 15 h. 10, sous la présidence de M. Raoul Péret.

M. Klotz posa une question au Président du Conseil. Il s'agit de savoir si les conversations de Londres n'ont pas compromis les droits de la France. Les conférences de Londres avaient substitué un système de forfaits à un système prévu au Traité.

« Je demande que les paiements allemands soient appliqués des accords de Cannes, vous allez vous trouver devant ses gouvernements représentés dans la Commission des réparations. Pourquoi n'avez-vous pas attendu que la Commission des réparations ait décidé la Commission des réparations a pris des décisions pour les échéances de janvier et de février. Pourquoi n'avez-vous pas attendu la réponse de M. Wirth ?

« Si vous venez au lendemain de Cannes nous mettre devant le fait accompli, et si l'Allemagne ne paie pas, nous serons pas aussi importants qu'on prétendrait, ce serait la Chambre qui devrait prendre cette responsabilité d'imposer le contre-traité français. (Appl.) Cela vaut la peine que nous ayons quelques éclaircissements sur vos intentions ».

M. Briand à la Tribune

M. Briand monta à la tribune.

« Je me fais un plaisir de répondre à M. Klotz, le meilleur moyen de nous assurer de la bonne foi allemande, c'était de causer de discuter véritablement. Nous l'avons fait dans une atmosphère de cordialité complète. »

L'Entente franco-anglaise est complète et raffermie

M. Briand se tournant vers la droite qui pousse des exclamations, lui dit : « L'entente entre la France et la Grande Bretagne est aussi complète et raffermie que possible. (Vifs applaudissements.)

« Je dois dire que les communications de M. Taittinger, sur les responsabilités politiques et administratives engagées dans l'affaire de la Banque Industrielle de Chine.

« Le premier interpellateur, M. Outrey, fit devant la salle pressée un exposé très complet des services rendus par la Banque Industrielle de Chine, en Extrême-Orient, de la crise qu'elle eut à traverser et rappelle les récentes déclarations du président du Conseil relativement à son renouvellement.

« M. Briand annonça qu'un projet de loi serait déposé le jour même sur le bureau de la Chambre.

« M. Outrey insista pour le maintien du bon renom de la France en Extrême-Orient, sur la nécessité de sauver la Banque Industrielle de Chine et de rembourser tous les dépôts.

« M. Barthé, député socialiste de l'Hérault, protesta contre la présence d'un homme politique à la tête de cet établissement et déclara des sanctions contre les auteurs des fautes commises.

« Il reprocha également que rien n'ait été fait par les grandes banques pour tenter de sauver cette banque.

« Il y eut collision, d'ailleurs, entre les hauts fonctionnaires du ministère des Finances et les grands établissements financiers, entre les contrôleurs et les contrôlés. C'est ainsi que les loups s'approchèrent. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

« M. Zaittinger, député de la Charente-inférieure, plaida la cause des déposants. Parlant des coupables, M. Taittinger réclama une justice équitable.

« Les coupables seront frappés impitoyablement »

M. BRIAND monta à la tribune pour exposer ce qui avait été tenté pour sauver cette banque. Il donna l'assurance à la Chambre que s'il y a des coupables dans la direction de la Banque, ils seront frappés impitoyablement par la Justice.

La Chambre, consultée, décida de renvoyer à mardi après-midi la suite de la discussion de ces interpellations.

Le bon cinéma va aux méchants garçons ON LES EDUQUE AINSI DANS LEURS PRISONS

Tarif, 24 décembre. — Dans les prisons de Rome, on a inauguré un cours régulier de séances cinématographiques, que l'administration pénitentiaire a inséré dans un dessin éducatif. Après une conférence faite par la direction des prisons, on a projeté les films.

Mortel peut-être... Jeanne se bécota par fois de cette idée et une larme lui venait aux yeux, en songeant qu'elle n'avait pas à maudire celle qui était impuissante à la protéger.

Après tout, pourquoi son ami la trompait-il ? N'était-il pas son bon génie ? Ne l'avait-il pas transportée au bouge où elle se désolait dans un jardin enchanté, d'un précipice dans un Eden ?

Pourquoi les serments échangés entre deux êtres beaux, jeunes et bons, seraient-ils violés ? Elle prononça le sien à la face du ciel. Qui, elle aimerait l'ami qui venait si généreusement à son secours.

Elle lui appartendrait par reconnaissance et d'abord.

Et comme ce mot venait à ses lèvres, un sourire les effleura.

Il y avait bien aussi un autre sentiment dans cette exaltation à laquelle elle se livrait, dans le fièvre dont elle était agitée, dans le désir qu'il fût le plus entendré les avoir qu'elle adressait aux étoiles, dans l'élan qui la poussait vers lui !

La délicatesse de sa lettre ardente mais générale l'avait regardée.

Elle étouffait ses derniers scrupules. Elle entra dans sa chambre, ferma la porte, se vêtait en un à un, heureuse d'être belle en songeant à lui ; puis elle lut longuement sa lettre en s'enivrant de tant de serments et de passion ; elle prit une feuille de papier saliné et y traça d'une main ferme ces deux lignes :

« Venez quand vous voudrez !
« Moi aussi, je vous aime ! JEANNE »

A ce moment, elle entendit le grincement léger d'une petite porte qui s'ouvrait dans le jardin.

L'Unité Syndicale sera-t-elle sauvée ?

Le Congrès unitaire réclame un Congrès extraordinaire

Paris, 24 décembre. — Le Congrès des Syndicats unitaires s'est réuni ce matin.

Le nouveau donateur d'une résolution rédigée par le Comité central a été lu dernièrement à la suite du retour de la délégation envoyée à la C. G. T.

« L'unité syndicale peut encore se réaliser au sein de la C. G. T., mais ne comptant pour la réaliser que sur les travailleurs, réclame la réunion d'un Congrès extraordinaire qui se réunira au cours du premier semestre 1922.

« A ce Congrès, participeront toutes les organisations représentées au dernier Congrès de Lille. Si le 13 janvier prochain, le Comité central national n'avait point décidé la tenue de ce Congrès, une Commission désignée par le Congrès unitaire convoquerait le Congrès de la C. G. T. pour prononcer la déchéance du Bureau central et de la C. A.

« Ce sera la Commission d'organisation du Congrès qui assurera pour le 1er janvier, la répartition des sièges pour la mise à jour des syndicats jusqu'à ce qu'une décision définitive soit intervenue.

Après une longue discussion à laquelle prirent part de nombreux délégués, la résolution, mise au vote, fut adoptée à l'unanimité.

Une Commission s'est réunie ensuite pour désigner les membres du Comité à la Commission administrative.

A la reprise de sa séance, l'auditeur a donné connaissance de la composition du bureau et de la nouvelle commission administrative provisoire.

La commission administrative se compose de 27 candidats, qui nommeront ultérieurement leur bureau.

L'asségié d'Orthez a été tué

Orthez, 24 décembre. — Pendant toute la nuit, le gendarmier a fait le siège de la maison où se barricadaient Domblines.

Vers 2 heures, un gendarmier a pénétré dans la maison par une fenêtre démolie à coups de mitrailleuse. Il aperçut Domblines couché sur le sol dans la cuisine. Le gendarmier a tiré sur Domblines puis il s'est approché et a constaté qu'il était mort.

Il y avait un cadavre dans la forêt de Marly

C'EST CELUI D'UN INCONNU QUI A DU ETRE ASSASSINE

Versailles, 24 décembre. — Au cours d'une battue dans la forêt de Marly, un garde-chasse a découvert dans un fourré, aux confins des territoires de Louveciennes et de Port Marly, le cadavre d'un homme complètement vêtu, portant à la tête une plaie profonde.

Assailli par M. Fougère, juge d'instruction, s'est rendu sur les lieux, accompagné de son greffier, M. Logez, de M. Brackel, substitut du Procureur de la République et du docteur Gauthier, médecin légiste.

D'après le docteur Gauthier, qui a examiné longuement le cadavre, la mort remonterait à une quinzaine de jours et toute hypothèse de suicide doit être écartée. Il semble donc qu'on se trouve en présence d'un crime, car le corps a dû être apporté et dissimulé à cet endroit avec raison. Le parapsychisme est retourné, aucune trace de sang ni de violence n'a pu être relevée.

D'après les résultats de la première enquête, le cadavre est celui d'un étranger, vraisemblablement de nationalité russe, en juger par une coupe d'un journal russe trouvée dans un des poches. Les gendarmes de Port Marly, qui accompagnèrent les magistrats, ont reconnu le corps. Ils ont aperçu plusieurs fois cet individu dans la région et croient qu'il habitait en dernier lieu à Marly-le-Roi, où il était en relations avec une femme et un individu étrangers qui sont activement recherchés.

Les poches étaient retournés et semblent avoir été fouillées dans l'une d'elles, on a retrouvé un crayon, une boîte d'allumettes, un couteau de poche, 20 centimes, mais aucun papier permettant d'établir son identité exacte.

Il paraît âgé de 35 ans environ. Taille, 1 m. 70 environ. Pardiessus noir, complet bleu, casquette russe, chaussures marine, souliers américains, linge très propre, portait des moustaches faibles à l'américaine et les cheveux étaient récemment coupés.

Demain matin, le docteur Gauthier procédera à l'autopsie du mystérieux cadavre, à la morgue de Louveciennes.

Une bande de rats de gare a été capturée

Une quinzaine d'arrestations ont été opérées dans la région de Lille

Nous avons relaté il y a quelques jours que la Brigade mobile se livrait à une minutieuse enquête afin de découvrir les auteurs des nombreux vols qui se commettaient depuis le mois de juillet dernier, tantôt à la gare Saint-Sauveur, tantôt à la gare de La Madeleine.

M. Benoit, le commissaire divisionnaire, avait chargé de l'enquête sur cette affaire M. Ligier, commissaire, qui était assisté des inspecteurs Roussel, Diependal et Tilloy.

Pendant toute une semaine, les policiers déployèrent une activité remarquable. Celle-ci fut couronnée de succès, car elle amena l'arrestation de toute la bande des voleurs de gare.

Mais le triomphe de la perfide Albion, c'est le pick-pocket.

La-dessus, pas de lutte possible avec elle. Parlez-moi du filou anglais.

Il évolue dans les foules comme le brochet dans l'eau ou l'émoucheur dans l'air, se glisse comme une anguille à travers les masses les plus compactes et se morde des écritures sans perturbation, de Causeries à Vichy et de Trouville à Boulogne, comme de la lune.

« Pretez garde aux pick-pockets ! » Il vous raffe votre porte-monnaie pendant que vous lisez cette page, avec la facilité d'un voleur de Robespierre escamotant un simple mouchoir.

Mais que peut un pick-pocket isolé, opérant çà et là aux bureaux d'omnibus, dans les grands magasins, à l'hôtel Drouot ou au Jardin de Paris, les soirs de presse, avec la chance d'être pincé, la main dans le sac et fourré au poste ?

Peu de chose.

Tout au plus acquiescer une honnête assistance pour ses vieux jours.

Regardez partout.

L'époque est aux centralisations.

On écrase l'être isolé, les industries s'agglomèrent en sociétés colossales.

L'Anglais, d'ailleurs, aime à faire grand ; il ne voit pas comme nous son village et rien au-delà.

Il regarde l'univers et... l'exprolie.

Il y a un certain nombre d'années, un solliciteur qui manquait de clients eut une idée géniale.

Nous parlerons sérieusement.

La maison existe ; elle fonctionne ; elle a des succursales comme le Crédit Lyonnais ou le Comptoir d'Escompte.

Allez à Londres, le premier venu vous le montrera.

Parmi les personnes arrêtées et maintenues en état d'arrestation, on trouve les nommés :

Clayton Ains, 38 ans, ex Jeanne-Mathilde, cour Caspary, à La Madeleine ; Chaïs Sophie, femme Deleuz, 60 ans, rue de Marçq, 8, à Marquette ; Bernard Edouard, 41 ans, camionneur, rue Saint-Druon, à Saint-Maurice ; Deleuz Joseph, 23 ans, débardeur, 8, rue de Marçq, à Marquette ; Vermeugne Clovis, 56 ans, journaliste, rue Desmarais, à La Madeleine ; Waite Adrienne, femme Vanraepenbusch, 35 ans, cabaretière, 1, allée de la Gare ; Notredame Jules, 41 ans, rue Monge, cour Bailleul, 13, à Lille ; Kenet Alphonse, 34 ans, camionneur, 11, rue Bernard, à Caselleu-Lambert, et Orsel Cyrille, 42 ans, camionneur, 243, rue de Paris, à Lille.

La nommée Louise Leblond, 50 ans, tuberculée à Marçq-en-Baroeul, et sa locataire Sylvie Stuyve, femme Bouin, 58 ans, qui avaient été récemment arrêtées, ont été remises en liberté provisoire.

Les perquisitions opérées au domicile des inculpés ont permis de découvrir les marchandises de B. M., ont permis de découvrir environ 600 kilos de sucre cristallisé et en morceaux, des quantités de crétales et de conserves, des objets mobiliers, dont un fauteuil d'une valeur de 800 francs, de la lingerie, etc.

Ce sont les deux camionneurs Kenet et Orsel qui opéraient dans les aires de La Madeleine et de Saint-Sauveur avec la complicité des autres personnes arrêtées.

Les marchandises étaient déposées en majeure partie chez la femme Vanraepenbusch, cabaretière, près de la gare. D'autres objets volés ont été également retrouvés chez la femme Leblond, à Marçq-en-Baroeul.

Tous les inculpés ont passé des aveux. C'est M. Glorian, juge d'instruction, qui a été désigné pour instruire cette affaire.

Deux employés de gare ont été pris en flagrant délit de vol

Les inspecteurs de la brigade mobile, Hocquet et Jeannin, états de surveillance hier matin à la gare de la Grande Ville, ont surpris deux employés de la Compagnie du chemin de fer du Nord, les nommes Fourré Léon, 36 ans, demeurant à Marçq-en-Baroeul et Ladus Emile, 26 ans, demeurant à Lille. Paros Notre-Dame de Pevoisin, au moment où ils dérobaient des marchandises dans un wagon en stationnement.

Une perquisition opérée à leur domicile, par M. Drotin, commissaire de la B. M., fit découvrir une certaine quantité de beurre, œufs, fromages, parfumerie, etc., provenant de vols de gare.

Ces deux employés sans scrupule ont été défilés au Parquet, à 17 h. 30 du soir, et écroués à la maison d'arrêt.

La Chasse aux Mercantis

LA COUR D'APPEL DE DOUAI A PUNI SEVEREMENT DES BOUCHERS LILLOIS

La Cour d'Appel de Douai a rendu son arrêt dans l'affaire des bouchers de la région Lilloise, poursuivis pour hausse illicite sur la viande. Elle a confirmé les jugements du Tribunal de Lille dans les affaires Vermeugne, Larmonier et Deleuz.

Mme veuve Mersman-Desmottes, M. Opsomer, Mme Chambart, épouse Delfortie, M. Deaneys, M. Lelou, M. Gossens et Mme Debois, furent priés, sans motifs, chacun d'eux, de se présenter avec sursis, 1000 francs d'amende et insertions dans les journaux le « Reveil du Nord », « l'Echo du Nord » et la « Dépêche ».

...AINSI QUE DES BOUCHERS DE SAINT-POUL

D'autre part, tous les jugements rendus par le Tribunal de Saint-Pol, concernant les bouchers de cette région, sont confirmés.

...ET DES CANTONS DE BETHUNE

La Cour s'est occupée également des affaires de la région de Bethune, qui adressaient leur fait de 35 à 47 % d'eau. Elle s'est montrée bien plus sévère que le Tribunal de Bethune, qui avait condamné ces commerçants à des amendes variant entre 50 et 300 francs.

La Cour a prononcé les condamnations suivantes : Thuillier, 8 jours de prison avec sursis, 500 fr. d'amende.

Delaforge, 8 jours de prison avec sursis, 1000 fr. d'amende.

Devienne, 6 jours avec sursis, 100 fr. d'amende.

Remont, de Montreuil, 8 jours sans sursis, 200 fr. d'amende.

Cozette, de Montreuil, 500 fr. d'amende.

Casane, de Bethune, 8 jours sans sursis, 200 fr. d'amende.

Collet, 8 jours avec sursis, 1000 fr. d'amende.

Couvelles, 6 jours avec sursis, 1000 francs d'amende.

Boulogne, 6 jours avec sursis, 1000 francs d'amende.

Desmaris, 15 jours de prison sans sursis, 2000 fr. d'amende.

C'est celui-ci qui dépassait son fait à 47 %.

<